

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET INITIAL 2017

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter un budget s'élevant à 2.607.846 **Euros** en recettes, 2.446.000 **Euros** en **Autorisations d'Engagement(AE)** et 2.725.000 **Euros** en **Crédits de Paiement (CP)** pour les dépenses.

Cette note a pour objet :

- D'expliciter les choix budgétaires au regard du contexte, des missions et de la stratégie de l'Agence ;
- De retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial et le budget de l'année en cours et de justifier les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses au regard de l'activité de l'Agence ;
- D'analyser les équilibres généraux et de justifier la soutenabilité du budget présenté au vote.

I- Choix budgétaires, contexte, missions et stratégie

Le budget initial 2017 est construit sur la base des missions définies par la convention constitutive de l'Agence Française de l'Adoption et des objectifs fixés par la convention d'objectifs et de gestion 2015-2017.

Les actions prévues en 2017 s'inscrivent dans la continuité de celles présentées en 2015 et 2016. L'enjeu est de maintenir la qualité du service vis-à-vis des candidats à l'adoption et des pays partenaires de l'AFA, tout en optimisant les ressources disponibles.

Les actions prévues en 2017 visent :

- A optimiser le nombre d'adoptions, notamment à travers l'adaptation de la stratégie d'implantation et le maintien des partenariats en cours, le renforcement de la coopération entre l'AFA et les OAA et l'amélioration de la gestion des candidats.
- A renforcer l'information et l'accompagnement des candidats notamment pour l'adoption des enfants à besoin spécifiques.
- A renforcer l'appui aux départements, à travers l'information, la formation et l'animation du réseau des correspondants départementaux.
- A optimiser le pilotage interne et les ressources.
- A contribuer à la réflexion engagée par l'Etat sur l'évolution du service public de l'adoption. L'ensemble des travaux menés par la direction et le service financier et administratif concernant le rapprochement entre l'AFA et le GIPED s'inscrivent dans ce cadre.

Le budget initial 2017 présente plusieurs particularités, dans le contexte de rapprochement prévu en 2017 entre l'AFA et le GIPED.

- Il s'agit du dernier budget de l'Agence Française de l'Adoption.
- Ce budget est construit sur une base annuelle mais ne sera pas exécuté dans son entièreté. La création du nouveau GIP en cours d'année entraînera la dissolution de l'AFA, l'établissement d'une balance définitive des comptes et d'un bilan de clôture et le transfert des droits, biens et obligations de l'AFA au nouveau GIP qui reprendra son activité et son patrimoine.
- Exceptionnellement, le budget initial n'est pas présenté à l'équilibre. Il est néanmoins soutenable au regard du niveau des fonds de roulement de l'AFA (Cf. point III).

L'AFA a été informé le 06 septembre d'une diminution de sa subvention pour charges de service public de l'ordre de 5% par rapport au budget initial 2016 et au montant inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion 2015-2017. Entre 2013 et 2017, le montant de la subvention a diminué de 20%.

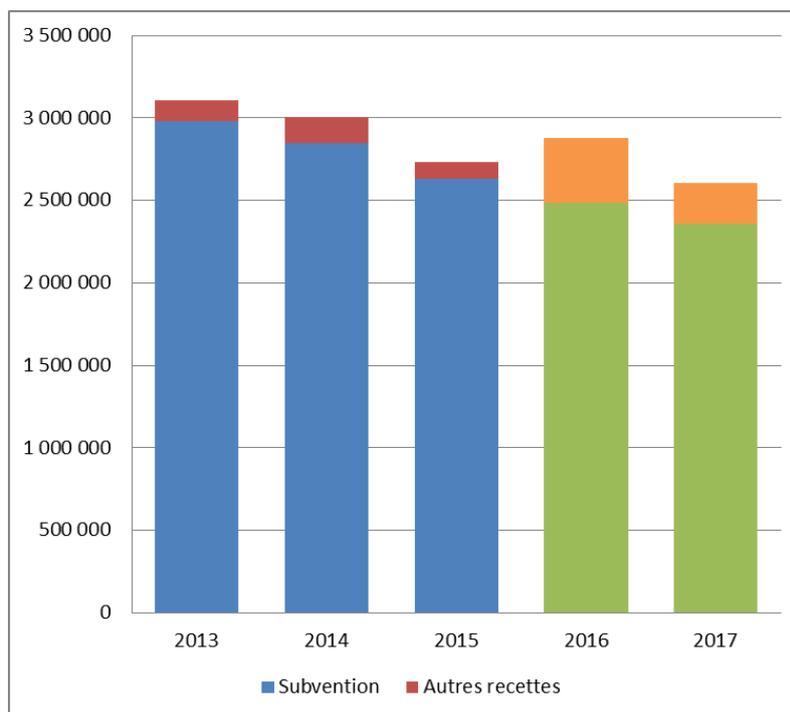
Si d'importants efforts ont pu être réalisés depuis 2013 (suppression de postes, diminution des salaires des nouveaux entrants, renégociation de contrats, restitution de locaux...), l'AFA ne dispose plus de marges de manœuvre pour dégager des économies équivalentes à la diminution de la subvention. La diminution des dépenses implique dorénavant de fermer des implantations à l'étranger, de se séparer d'agents en poste, remettant en cause la capacité de l'AFA à mener à bien ses missions, la qualité du suivi et du service vis-à-vis des candidats et obligeant à revoir l'organisation des services.

Le budget présenté ne peut par ailleurs pas intégrer les économies découlant du rapprochement.

Considérant les contraintes liées aux contrats en cours de validité et la volonté affichée de préserver les emplois et la capacité d'intervention de l'AFA dans le cadre du rapprochement, les délais trop courts pour mettre en place une nouvelle organisation des services et définir un plan d'économies respectant le principe de sincérité budgétaire, l'AFA présente un budget déficitaire en 2017.

II- Evolution des recettes et des autorisations de dépenses

1. Recettes



**Evolution des recettes de l'AFA
2013-2015 - réalisé / 2016-2017 - prévisions**

Année	Subvention	Autres recettes	Total
2013	2 979 734	130 283	3 110 017
2014	2 844 246	162 708	3 006 954
2015	2 631 026	100 102	2 731 128
2016	2 486 647	390 000	2 876 647
2017	2 357 846	250 000	2 607 846

NB : 2016 : Budget initial – 2016 et 2017 : prévisions

Conformément au décret GBCP, les recettes inscrites au budget 2017 sont présentées par nature et par origine :

- **Subvention pour charge de service public :** Le montant inscrit au budget est de **2.357.846 Euros**, après réserve, soit une diminution de 128.801 Euros par rapport au budget initial de 2016. Ce montant est conforme au montant inscrit dans le PLF 2017 – programme 304 – inclusion sociale et protection des personnes et est versé par la DGCS.
- **Recettes propres :**
 - **CPAM et autres :** Ces recettes correspondent principalement au reversement par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie des indemnités journalières en cas de maladie ou de maternité (40 000 €) et des versements des cotisations relatives aux contrats aidés du GIP (10 000 €). Ces recettes sont en légère baisse par rapport au budget initial 2016, au regard des montants réellement perçus ces dernières années. Le montant fixé en 2017 est de **50.000 Euros**.
 - **Intermédiation :** Ces recettes correspondent à la participation des familles à l'ensemble des frais versés lors de la procédure d'adoption. Elles viennent compenser les dépenses afférentes à la transmission des dossiers et les frais de dossier dans les pays concernés. Les montants inscrits au budget ont été revus à la baisse par rapport à 2016 et aux années précédentes, en raison de la faible exécution de ces recettes les années précédentes. Le montant inscrit dans le budget initial 2017 est de **200.000 Euros**.

Les recettes inscrites au budget initial 2017 sont en diminution par rapport au budget initial 2016 (9%), d'une part en raison de la baisse de la subvention et d'autre part en raison de l'estimation plus basse des recettes propres.

EVOLUTION DES RECETTES

ORIGINE	BI 2016	BI 2017	EVOLUTION	%
DGCS	2 486 647	2 357 846	-128 801	-5%
CPAM & AUTRES	65 000	50 000	-15 000	-23%
INTERMEDIATION	325 000	200 000	-125 000	-38%
TOTAL	2 876 647	2 607 846	-268 801	-9%

Le montant global des recettes prévisionnelles s'élève pour 2017 à 2.607.846 Euros.

2. Autorisations de dépenses

Conformément au décret GBCP, les autorisations de dépenses sont présentées par nature (personnel, fonctionnement, investissement) et par destination (International, Information,

conseil et Support). Les crédits inscrits au budget sont constitués des autorisations d'engagement, limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année, et des crédits de paiement, limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'année.

AUTORISATIONS DE DEPENSES PAR RUBRIQUE ET DESTINATION

DESTINATION	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
SUPPORTS	457 000,00	457 000,00	143 000,00	422 000,00	20 000,00	20 000,00	620 000,00	899 000,00
INFO & CONSEIL	490 000,00	490 000,00	92 000,00	92 000,00			582 000,00	582 000,00
INTERNATIONAL	868 000,00	868 000,00	376 000,00	376 000,00			1 244 000,00	1 244 000,00
TOTAL	1 815 000,00	1 815 000,00	611 000,00	890 000,00	20 000,00	20 000,00	2 446 000,00	2 725 000,00

Les dépenses prévues en 2017 s'élèvent à **2.446.000 Euros en Autorisation d'Engagement** contre 2.587.647 Euros en 2016 et à **2.725.000 Euros en Crédit de Paiement** contre 2.866.647 Euros en 2016. Les AE diminuent de 5,5 % et les CP de 4,9 %.

a- Personnel

Entre 2016 et 2017, l'AFA prévoit une progression des dépenses de personnel de l'ordre de 0,8%, l'enveloppe passant de 1.800.000 Euros à 1.815.000 Euros.

L'AFA table sur une stabilisation des effectifs, qui demeureront en deçà des plafonds d'autorisation d'emploi.

	EVOLUTION DES ETPT			
	2014	2015	2016 (prévision)	2017 (prévision)
ETPT sous plafond	26,3	27,9	27,6	27,5
ETPT hors plafond	12,5	11,3	11,3	11,8
Total	38,8	39,2	38,9	39,3

La légère variation constatée pour le personnel sous plafond s'explique par des modifications de temps de travail de certains agents (passage à 80% ou retour sur du temps plein).

Pour le personnel hors plafond, la variation résulte du passage à temps plein du représentant au Pérou (depuis avril 2016) et du non renouvellement du contrat d'un correspondant en Russie (fin de contrat en août 2016).

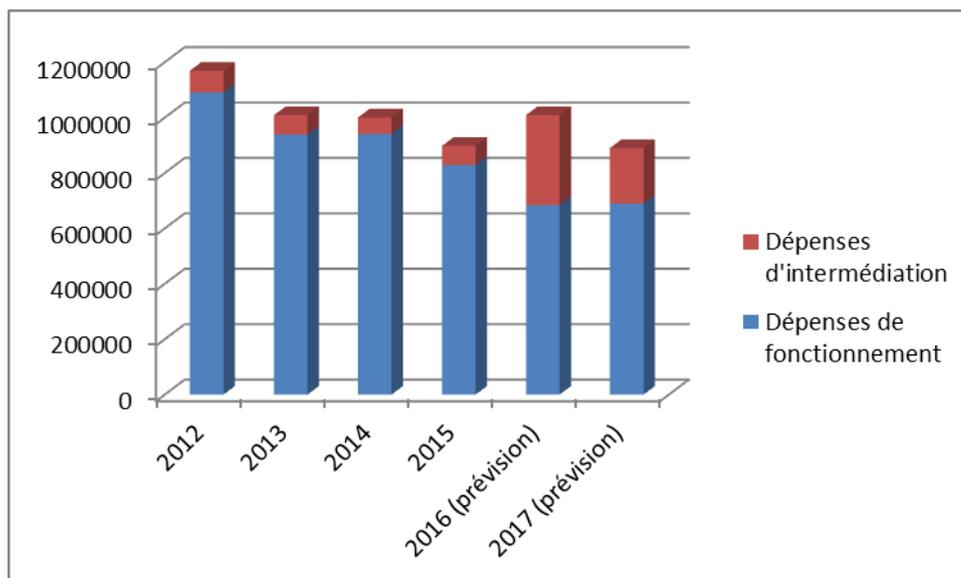
La masse salariale augmentera légèrement en raison de l'augmentation des salaires de certains agents en lien avec leur expérience au sein de l'AFA, de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en février 2017 et des augmentations pour les fonctionnaires liés à leur changement d'échelon, au moment du renouvellement de leur mise à disposition.

Une enveloppe de 20 000 Euros sera consacrée à la formation professionnelle des agents.

REPARTITION DES ETPT ET DES EFFECTIFS PAR DESTINATION

	Sous plafond		Hors plafond		Mise à disposition		Total	
	ETPT	Effectif	ETPT	Effectif	ETPT	Effectif	ETPT	Effectif
International	12,0	12,0	10,8	21,0	0,0	0,0	22,8	33,0
Information, conseil	7,5	9,0	1,0	1,0	0,0	1,0	8,5	11,0
Support	8,0	8,0	0,0	0,0	0,0	1,0	8,0	9,0
Total	27,5	29,0	11,8	22,0	0,0	2,0	39,3	53,0

b- Fonctionnement



Evolution des dépenses de fonctionnement

Le budget initial prévoit **611.000 Euros en Autorisation d'Engagement et 890.000 Euros en Crédits de Paiement**. Le décalage entre Crédits de Paiement et Autorisations d'Engagement correspond principalement au montant du loyer et des charges locatives des bureaux de l'AFA (AE antérieurs).

International – Le montant inscrit en AE comme en CP s'élève à **376.000 Euros**. Il correspond aux dépenses engagées pour le suivi des dossiers et l'accompagnement des familles à l'étranger conformément à la stratégie d'implantation et de partenariat de l'Agence. Elles incluent notamment le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais afférents (électricité, eau, assurances, communication, entretien...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par le personnel du siège et les CLE (billets d'avion/train, essence et frais de missions...), les frais d'intermédiation, de traduction et de transmission des dossiers.

Par rapport au budget 2016, les dépenses d'intermédiation ont été diminuées. Hors intermédiation, les principaux postes de dépense correspondent aux coûts des représentations de l'AFA à l'étranger (Colombie, Haïti, Russie, Burkina Faso, Madagascar et Vietnam), aux frais de déplacement et aux frais de communication non couverts par l'intermédiation. Ces dépenses restent stables par rapport à 2015, l'AFA ne prévoyant pas de fermeture de représentation.

Information, conseil et accompagnement – Le montant inscrit en AE et en CP s'élève à **92.000 Euros**. Il comprend l'ensemble des dépenses relatives à la primo-information et à l'accompagnement en France des familles candidates à l'adoption. Cela inclut les dépenses de communication, les dépenses liées au suivi des dossiers (principalement les coûts de maintenance et d'évolution de la base de données des candidats de l'AFA...), les dépenses de formation des familles et d'animation du réseau des correspondants départementaux (séminaire annuel, déplacements en département des agents de l'AFA, visioconférence).

Le montant est en légère diminution par rapport à 2016, principalement en raison de la baisse des coûts du système de visioconférence. Les principales dépenses sont liées à l'organisation du séminaire annuel et à la maintenance des outils informatiques de l'AFA (base de données, système de visioconférence, site internet...).

Support – Le montant inscrit **en AE est de 143.000 Euros et de 422.000 Euros en CP** (cf. ci-dessus pour l'explication de la différence). Sont comprises les dépenses de structure (location des bureaux du siège et frais afférents : charges locatives, électricité, assurance,

entretien, réparations et maintenance...) et les dépenses de fonctionnement ne pouvant être directement imputés sur l'une des 2 destinations : fournitures de bureau et petit équipement, maintenance du matériel, frais postaux et frais de télécommunication...

Les dépenses liées aux bureaux de l'AFA représentent près de 75% des dépenses de support. Les frais de maintenance du matériel, les frais de communication constituent les principaux autres postes de dépense.

Le montant inscrit au budget est en légère diminution par rapport aux prévisions 2016.

c- Investissement

L'AFA ne prévoit pas d'investissements en 2017 mais a néanmoins inscrit 20.000 Euros en AE et en CP pour pallier à des pannes de matériel ou à la nécessiter de faire évoluer certains de ses logiciels.

III- Equilibres généraux et soutenabilité du budget

Le budget initial 2017 prévoit un solde budgétaire déficitaire d'un montant de 117.154 Euros. Ce solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes prévisionnelles et les crédits de paiement. Il entrainera un prélèvement sur le Fonds de Roulement et un prélèvement sur la trésorerie équivalent. Les diminutions du fond de roulement et de la trésorerie seront de l'ordre de 6,7%. Le niveau final de la trésorerie s'élèvera à 1.630.683 Euros et celui du fond de roulement à 1 634 996 Euros.

Le résultat prévisionnel patrimonial prévu est de - 142.154 Euros. L'Agence présentera une insuffisance d'autofinancement de l'ordre de 97.154 Euros, ce qui signifie que l'AFA en 2017 n'est pas en mesure de dégager un flux de trésorerie positif à partir de son activité et de couvrir ses investissements.

La situation financière de l'AFA se dégrade (résultat déficitaire, insuffisance d'autofinancement, diminution du fond de roulement et de la trésorerie...), mais les fonds de roulement restent positifs et relativement élevés, signifiant que l'AFA dispose toujours d'une marge de manœuvre en terme de trésorerie pour couvrir ses besoins. Cela laisse le temps aux instances d'opérer les choix stratégiques en matière de missions et d'adapter l'organisation pour dégager de nouvelles économies.

Evolution des principales données financières

	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat patrimonial	216 727	365 884	33 443	-50 000	-142 154
CAF/ IAF	237 094	355 677	77 753	20 000	-97 154
Apport / prélèvement	188 637	341 884	67 507	-40 000	-117 154
Fond de roulement	1 382 758	1 724 642	1 792 150	1 752 150	1 634 996
Trésorerie	1 463 603	1 752 084	1 787 837	1 747 837	1 630 683